

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mme et MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, LE BIEZ Marie-Sophie, WAX Nicolas, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal, DUSSUD Alain, GORRE Alfred.

ABSENT : CHAPPEL Michel procuration à REYNAUD Jean-Michel

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GORRE Alfred

ORDRE DU JOUR

- Taux d'imposition
- Budgets primitifs 2014
- Prise en charge de la formation de l'employée communale
- Désignation d'un représentant de la communauté de communes à l'association cantonale d'animation (A.C.A.)
- Autorisation de passage d'une course cycliste
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à : 18 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 10 avril 2014. M. A. GORRE fait simplement remarquer que, lors du vote des indemnités des adjoints, il ne s'est pas abstenu contre le fait que des indemnités soient versées aux Maire et adjoints, mais contre le fait qu'il y ait un troisième adjoint. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas de changement en 2014 et rappelle les différents taux d'imposition :

- Taxe d'habitation :	16,69 %
- Foncier bâti :	14,91 %
- Foncier non bâti :	137,70 %
- Contribution foncière des entreprises :	14,88 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité chacun de ces taux.

BUDGETS PRIMITIFS 2014

Monsieur le Maire précise que ce budget sera « serré » suivant, notamment, les directives de Monsieur le Préfet ; il est en baisse par rapport à celui de 2013 afin de rétablir la situation pour 2015.

Il rappelle que des dépenses importantes ont été réalisées lors des exercices précédents : extension du garage, participation au financement de l'école d'Albiez-Montrond, toiture de l'Eglise, Chapelle de Bonvillard, insuffisance des recettes de l'eau, emprunt.

Monsieur le Maire précise qu'il existe cependant des projets pour les années à venir : aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, façades du garage, enfouissement des réseaux secs, chapelles, station d'épuration.

Il passe la parole à Philippe GUY qui présente les budgets primitifs ; ceux-ci s'équilibrent comme suit :

Pour le budget communal :

- en section d'exploitation à	289 243,34 €
- en section d'investissement à	396 392,63 €

Pour le budget eau et assainissement :

- en section d'exploitation à	35 454,45 €
- en section d'investissement à	32 305,30 €

M. A. GORRE demande si les interventions de l'employé communal sur le réseau d'eau seront refacturées à la communauté de communes qui a désormais la compétence sur l'eau. M. Le Maire lui répond que ce sera la cas (un convention doit être signée

prochainement en fixant les modalités) ; il précise que l'employé communal ne peut intervenir que sur le réseau « accessible » dès lors qu'un engin est requis c'est l'entreprise soumissionnée par la communauté de communes qui interviendra.

M. A. GORRE s'étonne qu'en période de restriction budgétaire, la commune emploie deux agents à temps plein. M. le Maire répond que sans les employés communaux, il faudrait faire appel à des entreprises extérieures dont le coût serait bien plus élevé. En outre, certains travaux nécessitent que l'employé ne soit pas seul.

M. le Maire soumet les budgets primitifs : après délibération, le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2014 (pour la commune et l'eau et l'assainissement) à l'unanimité.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION DE L'EMPLOYÉE COMMUNALE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'employée communale, afin d'assurer la surveillance du plan d'eau, doit suivre une formation de 2 semaines pour passer son BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

M. N. WAX demande s'il ne serait pas possible de laisser le plan d'eau sans surveillance. M. le Maire répond que c'est obligatoire, sans surveillance, c'est sa responsabilité qui est engagée.

Le coût de la formation est évalué à 1 050€ qui se décompose de la manière suivante : 58€ pour l'association sécurité sauvetage aquatique, 230€ pour l'union départementale des Sapeurs Pompiers, 212€ pour le formateur, 400€ pour l'hébergement et 150€ qui correspondent à une dotation globale pour les frais de déplacement et de repas.

Mme M.S. LE BIEZ demande ce qui prévu au cas où elle échouerait à l'épreuve. M. le Maire et M. P. GUY répondent que cette éventualité est très peu probable, l'employée communale ayant fait preuve d'une très forte motivation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre les frais de formation de l'employée communale.

TRANSFERT DU SITE INTERNET

M. le Maire rappelle que le site internet coûte actuellement 496€ par an (alors que personne ne peut en faire la mise à jour directement depuis la mairie) et propose un autre fournisseur pour 60€ par an (site qui sera facilement mis à jour sur place de façon très régulière). Il suffit pour cela de résilier le contrat actuel et de récupérer le nom de domaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'ASSOCIATION CANTONALE D'ANIMATION (A.C.A.)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour représenter la communauté de communes au sein de l'association cantonale d'animation (A.C.A.). Il demande si quelqu'un est candidat : M. A. DUSSUD se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 11
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Alain DUSSUD : 11

M. Alain DUSSUD est désigné représentant à l'association cantonale d'animation.

AUTORISATION DE PASSAGE D'UNE COURSE CYCLISTE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que LVO (Ludovic Valentin Organisation) demande l'autorisation de passage d'une course cycliste (Granfondo Pantani) le dimanche 1^{er} juin 2014 ; celle-ci regroupera environ 800 coureurs qui devraient passer sur la commune d'Albiez le Jeune entre 10 h 30 et 12 h 30. Le service de sécurité sera composé de 30 motos et 2 voitures d'ouverture. La circulation ne sera pas coupée.

M. le Maire craint pour la sécurité de tous (cyclistes et automobilistes) et redoutent les déchets laissés par les coureurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'autoriser le passage de cette course pour 9 voix pour et 2 abstentions (MM J.M. REYNAUD et M. CHAPPEL).

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour représenter la communauté de communes au sein du Syndicat de Pays de Maurienne (S.P.M.). Il se propose comme candidat en tant que délégué titulaire et : MM. A. DUSSUD et F. PERNET comme délégué suppléant.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Jean-Michel REYNAUD : 11
Florian PERNET : 9
Alain DUSSUD : 2

M. Jean-Michel REYNAUD est désigné délégué titulaire au Syndicat de Pays de Maurienne et M. Florian PERNET est désigné délégué suppléant.


- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de la constitution de la prochaine commission communale des impôts directs, le Conseil Municipal doit présenter aux services fiscaux une liste de 24 noms (dans laquelle seront retenus 12 noms qui formeront la C.C.I.D.).
M. le Maire propose : BACHY Maryse, BARBONI Vincent, BERCHET Martine, BERNARD Annie, BERTRAND Michelle, BLANGY Jean-Marc, BRUNET Michel, DUBOIS Thomas, DUC Jacques, DUQUESNOIS Olivier, FUMAZ Marie, GIPPA Daniel, MONGELLAZ Marc, MOREAU Alexandre, OLIVIER Roger, PAPOZ André, PAPOZ Jean-Claude, PERENON Marcel, QUEZEL-PERON Thierry, SAINT ETIENNE Maud, SANSON Ingrid, SEBAN Marc, THIELTGES Gerhard, TREHAND.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette liste à l'unanimité.
- M. le Maire propose qu'en cette période de restriction, la municipalité fasse des économies sur l'éclairage de l'Eglise ; 3 mesures sont possibles : réduire le temps d'éclairage, supprimer l'éclairage lors de certaines périodes et changer le mode d'éclairage.
Actuellement l'éclairage est programmé de la tombée de nuit à 1h, on pourrait le faire que jusque 23h et ceci soit toute l'année soit uniquement en période touristique et on pourrait installer des projecteurs à LED dont le coût de maintenance est réduit et la durée vie plus longue. Un débat fructueux s'engage sur les temps et périodes d'éclairage. Chaque conseiller pourrait évaluer le degré de satisfaction des habitants.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (dans un premier temps) de réduire le temps d'éclairage : l'Eglise sera éclairé de la tombée de la nuit jusqu'à 23h.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Municipal d'Albiez-Montrond s'est réuni dernièrement pour désigner les membres du comité de direction de l'EPIC et aurait retenu Mme M.S. LE BIEZ et M. J. OLIVIERI pour représenter la municipalité d'Albiez le Jeune. Malheureusement, M. le Maire n'en pas été informé en amont.
M. le Maire se charge de demander de plus amples informations notamment quant à l'incidence financière que cette désignation pourrait signifier.
De ce fait le Conseil Municipal reporte sa décision.
- M. le Maire passe la parole à M. P. GUY qui a assisté à une réunion sur le transport scolaire avec le SPM et le Conseil Général.
M. P. GUY informe le Conseil Municipal que désormais les frais de dossier de 25€ ont été supprimés et que les parents devront s'acquitter d'une participation de 40, 70, 105 ou 140€ en fonction de leur quotient familial (les parents ont déjà été informés directement de cette mesure par courrier). En outre, tout un chacun pourra emprunter le transport scolaire : une carte à l'année coûtera 200€ ou le ticket unitaire sera à 3€. Ceux-ci sont disponibles uniquement auprès du Syndicat de pays de Maurienne à Saint Jean et sur réservation.

La séance est levée à 20 h 15.

Le secrétaire de séance
Alfred GORRE



Vu pour affichage le 5 mai 2014
Le Maire
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal